



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Date de convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Dominique CATEL

Etaient Absents : Véronica TROGLIA

Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES
ET EXTÉRIEURES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Détail pour certains articles

Art.	Dépenses	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
657	Subventions de fonctionnement versées			
657363	C.C.A.S	14 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
657364	Coop. Scolaire Groupe scolaire du Vallon Les Farfadets-La Salicorne	790,00 €	850,00 €	850,00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		50 271,00 €	50 371,00 €
	ASSOCIATIONS COMMUNALES			
" "	Anciens combattants	250,00 €	250,00 €	250,00 €
" "	Jardins Ouvriers	250,00 €	250,00 €	250,00 €
" "	Cuivres n'Caux	220,00 €	220,00 €	220,00 €
" "	Cuivres n'Caux - Subvention exceptionnelle			100,00 €
" "	Groupe Hémisphère	220,00 €	220,00 €	220,00 €
" "	Club photos	444,00 €	444,00 €	444,00 €
" "	Parents d'Elèves les FARFADETS		710,00 €	675,00 €
" "	Parents d'Elèves La SALICORNE			675,00 €
" "	Globe Traileurs 76	- €	- €	- €
" "	Amicale de Pétanque Rouxmesnilaise	804,00 €	1 032,00 €	1 032,00 €
" "	Kid's Dance	460,00 €	540,00 €	540,00 €
" "	Dés Fils Rouxmesnil	300,00 €	336,00 €	336,00 €
" "	Gymnastique Volontaire	986,00 €	1 118,00 €	1 118,00 €
" "	Tir-Club	4 360,00 €	4 336,00 €	4 336,00 €
" "	Tennis-Club	4 276,00 €	3 896,00 €	3 896,00 €
" "	Football Américain	1 942,00 €	1 775,00 €	1 775,00 €
" "	Basket Club	6 278,00 €	6 833,00 €	6 833,00 €
	Sous Total Associations communales	21 500,00 €	21 925,00 €	22 025,00 €
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
	C.I.C.O.G.E. (Comité Inter. Coordination Gérontologie)	360,00 €	360,00 €	360,00 €
	C.N.V.V.F.	175,00 €	175,00 €	175,00 €
	Fédération Nationale des Gardes-Champêtres	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Union Nationale des Parachutistes	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Association JUBILEE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	S.N.S.M.	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Association des Jardins Ouvriers (Abris bois)	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Groupe de Secours Catastrophe Français	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Vie et Espoir	- €	50,00 €	50,00 €
	APF France Handicap	- €	50,00 €	50,00 €
	AFSEP	- €	50,00 €	50,00 €
	DDEN	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Agir avec BECQUEREL pour la vie	- €	100,00 €	100,00 €
	La ligue	- €	50,00 €	50,00 €
	SPA Dieppoise	1 811,00 €	1 811,00 €	1 811,00 €
	Charline	- €	50,00 €	50,00 €
	Rêves	- €	50,00 €	50,00 €
	ASSVYAA	- €	100,00 €	100,00 €
	Divers	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Détente Arc en ciel	50,00 €	- €	- €
	Banque alimentaire	50,00 €	- €	- €
	Sous Total Associations extérieures	32 946,00 €	28 346,00 €	28 346,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable aux subventions proposées
- D'inscrire ces montants en dépenses sur le compte 657363, 657364 et 65748 du Budget Primitif 2024.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240408-19-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Affichage : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation